

Tarifs d'utilisation du réseau et tarifs accessoires

valables à partir du 1^{er} janvier 2021

Electricité

1. Introduction

Cette fiche reprend les tarifs tels qu'appliqués à partir du 1er janvier 2021. Pour une explication plus détaillée des services liés à ces tarifs nous renvoyons vers le catalogue de service tel que publié sur les sites internet des cinq gestionnaires de réseau luxembourgeois :

- Creos Luxembourg S.A. (<http://www.creos-net.lu/>)
- Ville de Diekirch (<http://www.diekirch.lu>)
- Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie S.e.c.s. (Electris) (<http://www.electris.lu>)
- Ville d'Ettelbruck (<http://www.ettelbruck.lu>) et
- SüdStrom S.à r.l. & Co S.e.c.s. (<http://www.sudstrom.lu>)

Majoration des tarifs pour prestations en dehors des heures de bureau normales

Toutes les prestations décrites dans les chapitres 19 (Consignation des postes MT) et 20 (Vérification des protections), réalisées en dehors des heures de bureau normales (lundi au vendredi, de 07:00 à 16:00 heures) sont majorées :

- La plage **hors heures normales** comprend
 - le lundi au vendredi, de 16:00 à 07:00 heures
 - le samedi, dimanche et jour férié, 24 heures
 - Le taux est majoré de 50%
- La plage des **heures de nuit** s'étend de 22:00 à 7:00 heures, tous les jours de la semaine. Le taux hors heures normales est majoré de 30%
- Les heures prestées les **dimanches** sont en plus majorées de 70%
- Les heures prestées les **jours fériés** sont en plus majorées de 100%

Ces majorations sont cumulatives.

Barème d'application de compléments	Hors heures normales	Nuit	Dimanche	Jour férié	Complément total
Jour ouvrable	50%				50%
Jour ouvrable nuit	50%	30%			80%
Dimanche	50%		70%		120%
Dimanche/nuit	50%	30%	70%		150%
Férié	50%			100%	150%
Férié/nuit	50%	30%		100%	180%
Férié dimanche	50%		70%	100%	220%
Férié/dimanche/nuit	50%	30%	70%	100%	250%

2. Redevances pour raccordement au réseau basse tension (BT)

2.1 Cas standard

Dans la zone délimitée

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 40A

Redevance unique	862,00€
------------------	---------

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A

Redevance unique	1.144,00€
------------------	-----------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 50A/63A	282,00€
--	---------

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A

Redevance unique	1.616,00€
------------------	-----------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 80A/100A	754,00€
---	---------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 50A/63A à 80A/100A	472,00€
---	---------

En dehors de la zone délimitée

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70mm²

(se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)

par mètre courant de câble	19,90€
----------------------------	--------

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150mm²

(se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)

par mètre courant de câble	27,50€
----------------------------	--------

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240mm²

(se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)

par mètre courant de câble	31,70€
----------------------------	--------

2.2 Cas spéciaux du branchement d'une installation de production

Lorsque l'intensité par phase d'une installation de production dépasse le niveau d'intensité par phase du raccordement de l'installation de consommation (le propriétaire des deux raccordements étant le même), le preneur du raccordement paie une redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant.

Dans la zone délimitée

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 50A/63A	282,00€
--	---------

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 80A/100A	754,00€
---	---------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 50A/63A à 80A/100A	472,00€
---	---------

En dehors de la zone délimitée

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70mm²	
(se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)	
par mètre courant de câble	19,90€
Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150mm²	
(se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)	
par mètre courant de câble	27,50€
Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240mm²	
(se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)	
par mètre courant de câble	31,70€

Lorsque les propriétaires des deux raccordements « installation de consommation » et « installation de production » à un même point de raccordement sont différents, le preneur du raccordement de l'installation de production paie une redevance unique standard pour ce raccordement supplémentaire.

Dans la zone délimitée

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 40A	
Redevance unique	862,00€
Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A	
Redevance unique	1.144,00€
Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A	
Redevance unique	1.616,00€

En dehors de la zone délimitée

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70mm²	
(se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)	
par mètre courant de câble	19,90€
Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150mm²	
(se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)	
par mètre courant de câble	27,50€
Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240mm²	
(se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)	
par mètre courant de câble	31,70€

3. Autres redevances pour raccordements temporaires et modifications de raccordement

Raccordement temporaire chantier, y compris ampérage jusqu'à 100 A (armoire de raccordement fournie par client, raccordée par le gestionnaire de réseau)	378,85 €
Raccordement temporaire individuel fêtes y compris ampérage jusqu'à 100 A (sans armoire et câble de racc.)	174,70 €
Modification raccordement (sur demande client) (*)	514,10 €

4. Redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau BT

4.1 Utilisateurs réseau BT sans installation de production

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	11,70 €
50	13,33 €
63	20,12 €
80	22,89 €
100	26,14 €
120	33,63 €
Supplément au delà de 120A par phase, par tranche de 20A	
	3,26 €

4.2 Utilisateurs réseau BT avec installation de production

La redevance du tableau de gauche est facturée pour le point de fourniture avec la puissance souscrite la plus élevée. La redevance du tableau de droite est facturée pour le(s) autre(s) point(s) de fourniture.

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	11,70 €
50	13,33 €
63	20,12 €
80	22,89 €
100	26,14 €
120	33,63 €
Supplément au delà de 120A par phase, par tranche de 20A	
	3,26 €

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	5,19 €
50	5,19 €
63	9,86 €
80	9,86 €
100	9,86 €
120 et plus	14,09 €

4.3 Utilisateurs réseau BT avec installation de production seule

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	11,70 €
50	13,33 €
63	20,12 €
80	22,89 €
100	26,14 €
120	33,63 €
Supplément au delà de 120A par phase, par tranche de 20A	
	3,26 €

5. Complément à la redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau BT

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	5,19 €
50	5,19 €
63	9,86 €
80	9,86 €
100	9,86 €
120 et plus	14,09 €

6. Utilisation réseau BT

Le tarif pour l'utilisateur réseau BT est de 0,0502 €/kWh.

7. Tarif fixe pour autoproducteurs BT capables de gérer leurs flux d'électricité

Tarif fixe pour autoconsommateurs		
Puissance souscrite (kVA)	Intensité limite autorisée par phase, déclenchant le compteur intelligent (A)	Total facturé par mois (€)
4,2	10	14,29 €
6,9	16	16,89 €
11,1	25	20,80 €
17,3	32	26,66 €
22,2	40	31,22 €
27,7	50	36,43 €
34,6	63	42,94 €
43,6	80	60,75 €
55,4	100	71,82 €

8. Composante de disponibilité BT

La composante de disponibilité est appliquée à tout utilisateur réseau disposant d'une installation de production d'électricité BT à énergie non-renouvelable, qui est autoproducteur. Le tarif pour 2021 est de 0,0502 €/kWh.

9. Raccordement direct d'un utilisateur réseau au transformateur MT/BT

9.1 Redevance de raccordement

Raccordement avec une section de câble de 70mm²

Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40m 1.130,00€
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40m 19,90€

Raccordement avec une section de câble de 150mm²

Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40m 1.530,00€
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40m 27,50€

Raccordement avec une section de câble de 240mm²

Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40m 1.830,00€
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40m 31,70€

9.2 Tarif de réservation de puissance

Tranche de 10kVA 16,06€/10kVA/mois

Participation aux frais d'entretien des ouvrages MT et BT pour l'utilisation du poste de transformation 4,02€/10kVA/mois

10. Raccordement MT / HT / THT

En fonction du projet de raccordement. La facturation se fait sur base du mètre réel.

11. Raccordement direct d'un utilisateur réseau au transformateur HT/MT

Tranche de 100kVA

160,34€/100kVA/mois

12. Comptage MT, HT et THT

Tarif mensuel de comptage MT, mesuré du côté BT : 30,00 €/mois

Tarif mensuel de comptage MT, mesuré du côté MT : 102,67 €/mois

Tarif mensuel de comptage HT : 48,12 €/mois

Tarif mensuel de comptage THT : 118,54 €/mois

13. Utilisation réseau MT, HT et THT

Tarifs pour l'utilisation des réseaux électriques au Luxembourg 2021				
niveau de tension	Utilisation < 3.000 h		Utilisation > 3.000 h	
	Prix puissance €/kW	Prix énergie €/kWh	Prix puissance €/kW	Prix énergie €/kWh
clients finaux 220 kV	4,41	0,0081	20,62	0,0027
clients finaux 65 kV	9,00	0,0105	14,55	0,0086
clients finaux 20 kV	18,07	0,0318	78,36	0,0117

14. Composante de disponibilité MT / HT**14.1 Composante de disponibilité MT**

Durée d'utilisation < 3000 heures

$$C_e = 0,0318 \text{ €/kWh}$$

$$C_p = 18,07 \text{ €/kW}$$

Durée d'utilisation > 3000 heures

$$C_e = 0,0117 \text{ €/kWh}$$

$$C_p = 78,36 \text{ €/kW}$$

14.2 Composante de disponibilité HT

Durée d'utilisation < 3000 heures

$$C_e = 0,0105 \text{ €/kWh}$$

$$C_p = 9,00 \text{ €/kW}$$

Durée d'utilisation > 3000 heures

$$C_e = 0,0086 \text{ €/kWh}$$

$$C_p = 14,55 \text{ €/kW}$$

15. Déplacement

Déplacement chez un utilisateur réseau 146,00 €

16. Dé-, Reconnexion d'un client au réseau BT

Demande pour une opération de déconnexion / reconnexion:

- Déconnexion et reconnexion du compteur intelligent à distance:
 - Le tarif est de 77,00€ par opération déconnexion / reconnexion
- Déconnexion et reconnexion au tableau de comptage / armoire de branchement sur site:
 - Le tarif est de 266,20€ par opération déconnexion / reconnexion
- Déconnexion et reconnexion d'un raccordement aérien/façade:
 - Le tarif est de 523,40€ par opération déconnexion / reconnexion
- Déconnexion et reconnexion d'un raccordement aérien/façade nécessitant un élévateur:
 - Le tarif est de 967,28€ par opération déconnexion / reconnexion
- Déconnexion et reconnexion d'un câble souterrain avec frais de génie civil inclus pour une fouille :
 - Le tarif est de 1.473,40€ par opération déconnexion / reconnexion
- Déconnexion et reconnexion d'un câble souterrain avec frais de génie civil inclus pour deux fouilles :
 - Le tarif est de 2.423,40€ par opération déconnexion / reconnexion

17. Redevances diverses pour installations de comptage

Redevances diverses pour installations de comptage BT	
Pose/déplacement/mutation d'un compteur BT	168,50 €
Pose d'un compteur BT jusqu'à 100A par phase (mesure directe) pour client raccordé au trafo MT/BT	578,00 €
Pose de chaque récepteur supplémentaire servant à commuter des services supplémentaires	337,50 €
Mutation des TI BT de l'installation de comptage à cause d'une augmentation puissance sur demande client	520,00 €
Frais de mise au rebut d'un compteur suite à destruction/endommagement par le client	336,50 €

18. Redevances pour étalonnage de compteurs BT

Le tarif est de 244,60 € pour l'étalonnage au laboratoire et de 298,50 € pour l'étalonnage sur site.

19. Consignation d'un poste MT client

Le tarif applicable est de 358,5€ par intervention pendant les heures de bureau normales. Ce tarif est majoré suivant les dispositions décrites en page 1 de cette fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales

20. Vérification des protections

Protections relatives aux équipements d'interface avec le réseau public devant obligatoirement être soumises à une vérification par le gestionnaire de réseau	
Vérification obligatoire des protections clients 65 kV	
Relais de protection d'une travée de ligne (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	1 189,00 €
Relais de protection d'une travée transfo (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	1 651,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (par intervention, suivant accord avec le client)	1 343,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique suivant accord avec le client, par intervention)	842,50 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique/fonctionnel par intervention, suivant accord avec le client)	611,50 €
Vérification obligatoire des protections clients 20 kV	
Relais de protection du disjoncteur principal (1ère mise en service, par intervention)	1 035,00 €
Relais de protection du disjoncteur principal (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	688,50 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (1ère mise en service, par intervention)	1 343,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	842,50 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 3 ans)	611,50 €
Vérification obligatoire des protections clients 400 V	
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (1ère mise en service, par intervention)	1 343,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	842,50 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique/fonctionnel par intervention, tous les 3 ans)	437,50 €
Protections d'équipements pour lesquelles la vérification par le gestionnaire de réseau est facultative	
Vérification facultative des protections clients 65 kV	
Relais de protection d'une travée transfo (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	2 146,30 €
Vérification facultative des protections clients 20 kV	
Relais de protection d'un départ client supplémentaire. (avec déplacement, suivant accord avec le client)	1 145,30 €
Relais de protection d'un départ client supplémentaire (sans déplacement, suivant accord avec le client)	780,65 €

Ces tarifs s'appliquent aux interventions réalisées pendant les heures de bureau normales. Ils sont majorés suivant les dispositions décrites en page 1 de cette fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales.